

L'AFA & l'APMMJL rejoignent la Fondation Partage et Vie

■ Des acteurs non lucratifs au service du bien vieillir

En Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques, l'AFA – Foyers des Aînés – est une association Loi 1901, sans but lucratif, qui gère depuis 1990 six EHPAD et une résidence autonomie. En 2015, elle a signé une convention de partenariat et s'est rapprochée de l'Association Pierre-Marc et Marie-José Lalanne (APMMJL), portant le nombre d'établissements gérés par le groupe à huit, au sein duquel les équipes partagent des valeurs de respect et de solidarité au service des aînés, d'accueil et d'écoute des résidents et des familles.

Créée il y a plus de 20 ans, Partage et Vie gère un réseau de 127 établissements en France. Fondation reconnue d'utilité publique, elle est active dans les champs du grand âge, du handicap, du service à la personne et des soins hospitaliers. Elle œuvre pour l'autonomie sociale où les besoins de la société sont croissants. Au fil des ans, Partage et Vie a intégré à son réseau de nombreux établissements gérés par des associations dont l'histoire est ancienne. En Nouvelle-Aquitaine, elle pilote déjà une vingtaine de structures.

Le projet de fusion a été soumis à l'approbation des conseils d'administration de l'AFA, de l'APMMJL et de Partage et Vie. Ces instances décisionnaires se sont prononcées favorablement à deux reprises, en avril et en juin 2024, sur le traité de fusion. Celui-ci prendra effet au 1^{er} janvier 2025.

■ Un rapprochement pour répondre aux défis d'un secteur sous contraintes

Le rapprochement intervient dans un contexte où le secteur médico-social fait face, depuis plusieurs années, à des investissements nécessaires pour améliorer en continu l'accompagnement des personnes âgées. Il est facilité par la grande cohérence des projets et des valeurs entre Partage et Vie, l'AFA et l'APMMJL. Il est soutenu par l'ARS Nouvelle-Aquitaine (représentée par les antennes départementales de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques) et les conseils départementaux de Gironde et Pyrénées-Atlantiques où sont implantés les établissements repris.

Partage et Vie inscrira son intervention dans la continuité des actions menées par l'AFA et l'APMMJL, en dotant les établissements de moyens complémentaires pour assurer leur pérennité et leur développement. L'AFA et l'APMMJL bénéficieront des ressources support de Partage et Vie, en matière de qualité et de soins, d'achats, de systèmes d'information, etc. La Fondation sera à même de soutenir les projets des établissements et d'identifier les investissements prioritaires à engager.

Ensemble, Partage et Vie, l'AFA et l'APMMJL ont pour objectifs :

- D'être un acteur reconnu de l'accompagnement des plus fragiles en Nouvelle-Aquitaine.
- De répondre aux besoins du territoire, dans une logique de parcours et d'expertise en matière de grand âge.
- De développer des synergies locales et renforcer les bonnes pratiques dans les différents métiers.

Dominique COUDREAU, président du conseil d'administration de Partage et Vie : « Avec ce rapprochement important, notre Fondation poursuit sa politique de croissance externe concertée. Elle le fait en plein accord avec les associations qui nous rejoignent, tout comme celui des autorités de tarification et de contrôle. »

Yves SCHANDELER, président de l'AFA et l'APMMJL : « L'histoire de nos structures est parallèle. Elles ont été construites sous une forme associative par des hommes et des femmes qui avaient le service et la satisfaction des personnes âgées comme boussole. Nous avons choisi de nous adosser à un groupe qui a le même état d'esprit, la même fibre humaniste. C'est très important pour nous. »

Delphine LANGLET, directrice générale de Partage et Vie : « Nous sommes très fiers d'accueillir ces nouvelles résidences en notre sein, qui témoignent de la reconnaissance de nos savoir-faire et de nos valeurs. Cette responsabilité qui nous engage est de poursuivre des œuvres, souvent nées de l'implication remarquable de personnes ou d'organisations locales qui souhaitent voir perdurer de manière qualitative et sécurisée leur investissement au service des plus fragiles. »

■ La construction d'un collectif

Le rapprochement de l'AFA, l'APMMJL et de Partage et Vie fait l'objet d'un étroit travail entre les équipes des trois partenaires. Des comités de pilotage associant les parties prenantes ont lieu pour faciliter la transition : audit des besoins, préparation de l'intégration avec la mobilisation de toutes les fonctions du siège (RH, finances, informatique, soins, communication, etc.), accompagnement des collaborateurs dans le partage des processus, etc.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, **Karima BENKIRAT** assure la transition opérationnelle sur le terrain en lien avec la gouvernance. Entrée en 1998 à Partage et Vie, elle a occupé les postes de directrice d'établissement, de responsable administrative et financière au centre administratif régional Rhône-Alpes, puis de directrice projet et pilotage opérationnel, contractualisation ACT au siège. Elle met aujourd'hui son expertise au service de ce beau projet.

« Notre approche repose sur une culture de l'échange et du partage de bonnes pratiques. Nous avons mis en œuvre des « rituels » qui font partie de l'ADN de Partage et Vie. Je communique de façon hebdomadaire avec les membres de la gouvernance. Tous les directeurs des établissements sont conviés à assister une fois par semaine à une réunion à distance sur des sujets précis, pour lesquels peuvent intervenir les services support de Partage et Vie. Nous avons organisé le premier séminaire Directeurs/MedCo/IDEC de l'association, la première réunion directeurs/responsables hébergement et vie sociale et la première journée des animateurs. Les échanges interprofessionnels et entre pairs sont des rendez-vous bien ancrés à Partage et Vie, et ils connaissent un grand succès. Nous avons veillé à tisser une relation de confiance avec les élus des CSE de l'AFA et de l'APMMJL, et le dialogue a été établi grâce à des rencontres avec le DRH de Partage et Vie. En six mois, une belle dynamique a été créée et nous apportons aux établissements des expertises complémentaires utiles (référentiels, audits, etc.). La force du collectif est notre credo. »

■ Les établissements concernés

Résidence *Sainte-Germain* à BRUGES (EHPAD de 74 places)
Résidence *Villa L'Orée du Parc* à CANEJAN (résidence autonomie de 65 places)
Résidence *Le Bois du Loret* à CENON (EHPAD de 82 places)
Résidence *Le Vigeon* à EYSINES (EHPAD de 77 places)
Résidence *Saint-Georges* à LA TESTE DE BUCH (EHPAD de 81 places)
Résidence *Les Baccharis* à LANTON (EHPAD de 81 places)
Résidence *Le Pré Saint-Germain* à NAVARREX (EHPAD de 64 places)
Résidence *Marie-José Lalanne* à VENDAYS-MONTALIVET (EHPAD de 74 places)

CONTACTS

Karima Benkirat

Directrice générale par intérim de l'AFA & APMMJL
Karima.benkirat@fondationpartageetvie.org
T. 06 37 07 57 09

Catherine Schwartz

Directrice de la Communication de Partage et Vie
catherine.schwartz@fondationpartageetvie.org
T. 01 58 07 16 60

La Fondation Partage et Vie

Acteur non lucratif majeur pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap, Partage et Vie gère 127 établissements médico-sociaux et sanitaires. La Fondation accompagne également les personnes à domicile via des plateformes de téléassistance de proximité, des services d'aide à la personne, de soins infirmiers ou d'hospitalisation à domicile. Partage et Vie agit contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie et au handicap.